



REGLEMENT DEPARTEMENTAL : CHAMPIONNAT ENTREPRISES

ARTICLE 1 : Il est créé une compétition par équipes de 4 licenciés (es) FFPJP appartenant à la même entreprise située dans le département (actif, retraité ou apparenté) sous forme d'un championnat avec application du règlement de jeu officiel de la FFPJP.

ARTICLE 2 : Les équipes peuvent inscrire 5 licenciés(es) sur la feuille de match. Un remplacement est autorisé en cours de partie sauf en Tête à Tête. Un licencié ayant déjà joué dans une équipe pourra changer une seule fois d'équipe en cours de saison.

ARTICLE 3 : Le calendrier est fixé par la commission entreprise lors d'une réunion en début d'année.

ARTICLE 4 : Chaque rencontre comprend quatre parties en Tête à Tête, deux parties en doublette et une partie en triplète qui rapporteront respectivement 2, 4, et 6 points. Un Tête à Tête opposera les quatrièmes joueurs pour 2 points. Les parties se déroulent en 13 points

Il est attribué 3 points pour une victoire, 2 points pour un match nul, 1 point pour défaite et 0 point pour un forfait ou pénalité.

ARTICLE 5 : Sera déclarée victorieuse et par conséquent championne d'Ille et Vilaine Entreprises l'équipe qui remportera la Finale entre les premiers des deux groupes. Pour déterminer le finaliste de chaque groupe en cas d'égalité de points, priorité sera donnée au goal-average particulier puis goal-average général.

ARTICLE 6 : A chaque journée, un jury sera constitué d'un membre de chaque équipe. Les membres du jury sont les capitaines de chaque équipe et, en l'absence d'arbitre, le Président est le responsable de l'entreprise organisatrice.